

Message au Conseil général pour la séance du 29 septembre 2026

concernant

le crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry

1. Historique du projet et situation actuelle

Depuis la fermeture de la gare de Rosé, la ligne de bus 11 dessert ce secteur quatre fois par heure. Son parcours passe de manière alternée par la route des Fontanettes et par la route cantonale.

Le chemin de mobilité douce Fontanettes-Est – qui a déjà été mis à l'enquête et pour lequel la commune attend un permis de construire – permettra de relier la route des Fontanettes au secteur de Cheiry. Un arrêt de bus sur le parcours de la route cantonale permettra également au secteur de la route des Fontanettes d'avoir une desserte quatre fois par heure.

Le prolongement du trottoir du côté sud de la route cantonale est également prévu afin de relier le secteur du bâtiment propriété du Réseau santé de la Sarine (RSS).

2. Caractéristiques du projet

Le projet prévoit un arrêt de bus sur chaussée, dans les deux directions. L'arrêt sur chaussée permet au bus de gagner du temps puisqu'il n'a pas à attendre pour se réinsérer dans le trafic. Cette typologie d'arrêt diminue les emprises qui auraient été nécessaires dans la zone agricole au sud de la route cantonale. Son coût est également moins élevé que pour des arrêts hors chaussée qui demandent une infrastructure plus conséquente.

Un abribus sera installé sur l'arrêt en direction de Fribourg.

Un trottoir haut, d'une largeur de 2 mètres sera réalisé sur le côté sud de la route cantonale, jusqu'au début de la parcelle RF 2222, qui est le début de l'accès au bâtiment propriété du RSS.

3. Travaux

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'un arrêt de bus bidirectionnel, sur chaussée
- la réalisation d'un abribus sur l'arrêt en direction de Fribourg
- le prolongement du trottoir du côté sud de la route cantonale

Le projet devra faire l'objet d'un examen préalable, puis d'une mise à l'enquête de 30 jours selon la procédure des Plans d'infrastructure de mobilité (PIM)

4. Crédit demandé

Travaux de génie civil pour les arrêts de bus et l'îlot	HT	CHF	238'000.-
Travaux de génie civil pour le trottoir	HT	CHF	74'000.-
Abri bus côté Sud et fondations	HT	CHF	40'000.-
Emprises de terrain	HT	CHF	19'000.-
Divers et imprévus	HT	CHF	74'000.-
<u>Emoluments, frais de géomètre et honoraires</u>	<u>HT</u>	<u>CHF</u>	<u>68'000.-</u>
Total	HT	CHF	513'000.-
TVA ~8.1%		CHF	42'000.-
Total	TTC	CHF	555'000.-

Un subventionnement sera demandé à l'Etat de Fribourg conformément à ce qui est prévu dans la LMob. Le montant n'est pas encore connu car il est communiqué par le Canton au moment de l'approbation du permis.

Un subventionnement sera également demandé à l'ARS qui est l'institution qui continue de soutenir les mesures des projets d'agglomération. La réalisation de nouveaux arrêts de bus est subventionnée par la mesure 4M.05.01 du PA4.

5. Finances des travaux

Crédit demandé	TTC	CHF	555'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	11'100.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 2.50%) :		CHF	13'875.-

6. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général de valider le crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry de CHF 555'000.-, financé au besoin par un emprunt bancaire.